



Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du lundi 23 janvier 2023

Représentant.es CGT : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Aujourd'hui est présentée au Conseil des ministres la Loi sur la réforme des retraites. Après la très forte mobilisation de jeudi dernier, et plus de 2 000 000 de personnes qui se sont mobilisé-es, mises en grève et/ou ont manifesté, dans le public comme dans le privé, une seule solution s'impose : le retrait ! Un signe fort, les personnels de l'enseignement privé sous contrat, généralement peu enclins à se mobiliser, ont répondu présent-es !

Les travailleurs et travailleuses aspirent à partir à la retraite en bonne santé, avec un niveau de retraite qui permette de vivre dignement ! A l'inverse, le gouvernement propose le recul de l'âge de départ de 2 ans et allonge la durée de cotisation pour atteindre 43 ans ! Inacceptable.

Tout d'abord, parce que le rapport du Conseil d'Orientation des Retraites est clair, le système n'est pas en danger sur sa trajectoire, malgré un léger déficit actuel, qui n'est que conjoncturel.

Ensuite, parce que ce n'est pas le choix de la société que nous voulons ! Travailler plus longtemps, l'ensemble des salarié-es ne l'envisage pas et ne l'accepte pas. On ne vit pas seulement pour travailler, le temps de la retraite doit être une période de la vie durant laquelle chacune et chacun peut encore vivre dignement et s'épanouir, en bonne santé.

Pour rappel, en 2019, l'espérance de vie en bonne santé était de 63,7 ans pour un homme et de 64,6 ans pour une femme.

Et comment imaginer travailler plus longtemps alors même qu'à peine 4 personnes sur 10 sont encore en emploi à plus de 60 ans !

Il s'agit clairement d'une réforme idéologique qui n'a qu'un seul but : récupérer de l'argent sur le dos des salarié-es.

Et dans notre secteur, une autre question se pose : avec un recrutement à bac + 5, un-e enseignante débutera sa carrière à 23 ans, auxquels s'ajoutent 43 années de cotisations pour arriver à 66 ans, et tout ça, sans accident de parcours. Inenvisageable.

Alors certes, on nous fera miroiter des aménagements de fin de carrière, mais une fois de plus, deux ans plus tard !

De l'argent, il y a en, pour financer nos retraites, vos retraites. C'est un choix politique. Rendre effective l'égalité salariale femmes/hommes, taxer les plus riches, augmenter les salaires, ...

Celui fait actuellement n'est pas le nôtre ni celui de très nombreux et très nombreuses françaises. A la CGT, nous revendiquons une retraite à 60 ans. Et nous continuerons à nous battre en ce sens. C'est pourquoi nous appelons dès aujourd'hui les personnels à se mobiliser et à faire grève massivement, notamment le mardi 31 janvier, pour exprimer leur opposition à cette réforme !

Dans ce contexte, alors qu'une forte inflation touche une grande majorité de la population, le ministre a convoqué les organisations syndicales, le mercredi 17 janvier pour lancer les concertations sur les revalorisations salariales pour les personnels enseignants. Aucune annonce particulière si ce n'est encore ce fameux Pacte, qui conditionnerait une revalorisation à l'exercice de missions supplémentaires. Rien sur les modalités d'augmentation « socle » de 10 % si ce n'est que ce ne sera pas pour tout le monde. Alors faudra-t-il travailler plus pour gagner plus ? Une note de la DEEP,

parue en novembre 2022, indique qu'en moyenne, les enseignant·es travaillent 43h par semaine. A la CGT nous demandons une revalorisation immédiate des salaires, qui prenne en compte le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis des années, sans contre partie.

En parallèle, et moins audible dans l'actualité, la réforme de la voie pro continue son chemin, avec comme conséquence réelle la poursuite de la dégradation des conditions de service des collègues de LP, pour qui, par exemple, la mixité des publics est un véritable problème, pour qui l'augmentation des périodes de PFMP au détriment des heures effectives de cours est un non sens. Ce sont des annonces, en toute discrétion et non discutées, de renforcement des maths et du français par des professeur·es des écoles en 6^e ou alors la suppression de la technologie en 6^e. Aucune concertation. Et les personnels dans tout ça ? Des pions ? Drôle de gestion RH.

Et après, on s'interroge encore sur les raisons d'une désaffection du métier notamment par les jeunes, du manque de candidat·es aux concours...

Aujourd'hui, il s'agit aussi de l'installation de la CCMA, renouvelée après les élections de décembre 2022. Si à la CGT, nous sommes satisfaits des résultats obtenus (qui confortent notre 2^e place comme organisation syndicale dans l'académie, avec une hausse de 30 % des voix à la CCMA), nous déplorons un taux de participation encore insuffisant (environ 45%) lié notamment au fait de la complexité, pour de nombreux collègues, du vote électronique. Nous demandons un retour du vote à l'urne. A l'ordre du jour, nous allons aborder le règlement intérieur de cette instance. Soucieux de la qualité du dialogue social, et quand bien même cela n'est pas prévu, nous demandons que toutes les organisations syndicales ayant présenté des listes aux élections à la CCMA puissent avoir un·e représentant·e au sein de cette instance, au titre du pluralisme et de la représentation de tou·tes les agent·es.

Enfin, pour le mandat à venir, en tant que représentant·es des personnels, nous continuerons de faire remonter un certain nombre de situations qui dans certains cas relèvent de dérives inacceptables, comme par exemple, très récemment, la multiplication des journées portes ouvertes ou bien la contrainte de rattrapage de cours imposée à des collègues alors que les élèves étaient en voyage scolaire. Nous continuerons aussi de dénoncer la mise en place de séquences de cours de 50 minutes ou moins avec rattrapage mais pour des activités autres, non nécessairement disciplinaires, aménagements souvent non déclarés d'un point de vue réglementaire, ce qui est en totale contradiction avec le contrat d'association que doivent respecter les établissements privés sous contrat.

Durant les 4 années à venir, nul doute que les questions seront nombreuses. Nous espérons pouvoir poursuivre notre activité et nos échanges avec les services du rectorat en toute confiance, malgré d'inévitables désaccords, et avec efficacité, dans l'intérêt des maîtres que nous représentons.

Nous vous remercions de votre écoute.